

Département
d'EURE-ET-LOIR
Canton
de Saint Lubin des Joncherêts
Commune
SAINT REMY SUR AVRE

LE PROCES VERBAL INTEGRAL DES DEBATS
POURRA ETRE CONSULTE SUR DEMANDE
EN MAIRIE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
du Conseil Municipal en date du 20 Juin 2019 - 20h 30
de la COMMUNE DE ST REMY SUR AVRE

*_*_*_*_*_*_*

date de la convocation :

11 Juin 2019

nombre de membres

en exercice : 27

présents : 17

*_*_*_*_*_*_*

L'an deux mille dix-neuf, le vingt Juin, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick RIEHL, Maire.

Etaient présents : M. MMES - DANIEL - VIOLON - RODES - GUILLEMAIN - BRUNET - AZIRI - RYSER - QUATREHOMME - AZEMARD (*) - DELMOTTE - MOREAU - BERTOLOTTI - CADIC - GOSSE - BAZIRE - TARRIEU -
(*) Arrivée à 20h50

Absente : M. - Mme - ALLAIN - KUNTZ - DUFOURMENTELLE - RICHARD - PERCHERON - GRABOT - GALANDON - GACEUR - PIGALLE - COGAN -

Pouvoirs : M. ALLAIN à Mme VIOLON – M. RICHARD à M. BRUNET – M. GACEUR à M. BAZIRE - M. PIGALLE à M. DANIEL -

formant la totalité des membres en exercice.

M. BERTOLOTTI a été élu secrétaire.

pour examiner l'ordre du jour :

Le Maire propose de porter à l'ordre du jour le point suivant :

⇒ Cession de terrain - projet de construction d'une pharmacie, place du Marché

Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 Mars 2019.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, approuve le procès-verbal de la séance du 28 Mars 2019.

1/ - Précision sur la vente à NEXITY des parcelles sises avenue des champs de Bray :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, précise que les services d'évaluation domaniale ont été consultés et la parcelle divisée suite à la délibération n° 2019/03/3.5/001 du 28 mars dernier, relative à la vente des parcelles cadastrées, section AH n° 662 – 751 et 753, sises Avenue des Champs de Bray

2/ - Legs de Madame BAMZARIS Hélène, veuve BREUT :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le legs universel fait à la commune et notamment au profit des enfants de Saint Rémy sur Avre, par Madame Hélène BAMZARIS, veuve BREUT et autorise le Maire à signer tous les actes afférents à l'acceptation de ce legs.

3/ - Précision sur la vente des parcelles à Habitat Eurélien destinées à la construction du quartier des Euréliales :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, apporte une précision à la délibération 2016/06/3.2/001 du 14 juin 2016, relative à la vente des parcelles cadastrées, section AD n° 158 et 258, destinées à la construction du quartier des Euréliales notamment l'appartenance et la division des parcelles.

4/ - Agglomération du Pays de Dreux – Convention de mise à disposition de personnel dans les transports scolaires :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel dans les transports scolaires avec l'Agglomération du Pays de Dreux.

5/ - Approbation du rapport annuel de l'Eau :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel du service de l'eau.

6/ - Approbation du marché de fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le marché de fourniture de repas en liaison froide attribué à Yvelines Restauration et autorise le Maire à signer les actes d'engagement.

7/ - Fixation des tarifs de la rentrée scolaire 2019/2020 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le tarif de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire, de la garderie, de la journée ACM du mercredi, du centre de loisirs et de l'Espace Jeunes pour la rentrée 2019/2020.

8/ - Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du règlement intérieur du restaurant scolaire, notamment pour les articles 5 – 6 et 9.

9/ - Adhésion à « Musique à l'école » pour le groupe scolaire du Bois d'Hauterre et l'école de la Vallée :

Dans le cadre du dispositif « musique à l'école », le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune pour la participation d'un intervenant missionné par le Département, au groupe scolaire du Bois d'Hauterre ainsi qu'à l'école élémentaire de la Vallée.

10/ - Séances de natation dans les écoles :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de poursuivre les séances de natation scolaire pour l'année scolaire 2019/2020 en se rendant au centre aquatique Aggloécane.

11/ - Création de poste – Avancement de grade :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer le poste suivant suite à avancement de grade :

⇒ 1 poste d'agent de maîtrise

12/ - Créations de postes :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer les postes suivants au service enfance / jeunesse :

⇒ 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet

⇒ 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet

13/ - Modification de la date de création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^e classe :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier la date de création du poste d'adjoint d'animation principal de 2^e classe votée lors de la séance du conseil municipal du 28 mars 2019.

14 / - Régularisation du dépôt des archives communales auprès des archives départementales :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention du dépôt des archives communales auprès des archives départementales.

15/ - Convention d'adhésion « web-enchères » :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune à la plateforme web-enchères, site permettant de mettre en vente du matériel qui n'est plus utilisé.

16/ - Remboursement partiel du sinistre du 11 octobre 2018 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre le titre correspondant au remboursement partiel du sinistre du 11 octobre 2018 – choc par véhicule sur toiture et gouttière de la halle du marché, pour un montant de 238,40€, dans l'attente de l'obtention du recours auprès de la compagnie adverse.

17/ - Décision modificative – budget commune :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative présentée sur le budget communal, relative à un changement d'imputation, sans modification du montant budgétaire global.

18/ - Cession de terrain -Projet de construction d'une pharmacie « Place du Marché » :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe pour le projet de construction d'une pharmacie « Place du Marché ».

*** INFORMATIONS :**

- Agglomération du Pays de Dreux : Monsieur le Maire commente les éléments financiers adoptés lors du Conseil Communautaire du 24 juin dernier présentés en dossier sur table.

- Communication en période préélectorale : Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers que la campagne électorale débutera le 1^{er} septembre prochain. « A cet effet, la communication en période préélectorale doit adopter un ton neutre et informatif sans faire de polémique ou de propagande électorale ».

- Cabinet dentaire : actuellement installé 12 place de la Poste, le cabinet déménagera pour s'implanter au Rond-Point percé de la RN12 en direction de Nonancourt dans des locaux neufs d'ici la fin de l'année 2020.

- Arrivée d'une psychologue : la commune se réjouit de l'arrivée d'une psychologue qui installe son activité au 2 Rue Eugène Raymond.

- Ravalement aux écoles de la Vallée : les travaux de réfection des façades des écoles de la Vallée sont en cours et les couleurs sont appréciées.

- Maison de Santé Pluridisciplinaire de la Madeleine : une démarche commune de recrutement médical, impliquant l'ensemble des acteurs du territoire vie santé de St Lubin/Nonancourt/St Rémy est en cours.

- Construction Rue du Vieux Pont : M. DOUIDA, déjà propriétaire des 7 habitations qui sont en location Rue de la Rocquerie, a acheté le lot n°8 jouxtant le cabinet médical, rue des Euréliales pour construire 2 pavillons.

- Caméras de surveillance : 2 caméras seront prochainement installées

⇒ Rue de France

⇒ Rue Eugène Raymond

Consultations :

⇒ Marché branchements plomb :

Le Maire informe l'assemblée de la consultation en procédure adaptée lancée pour les Travaux de renouvellement de branchements eau potable

Nombre d'offres remises : 3

- ENTREPRISE ADA RESEAUX
- ENTREPRISE SADE CGTH
- ENTREPRISE SONOTER

Après analyse, l'entreprise ADA RESEAUX a été retenue pour un montant de 79 720€ H.T

⇒ Marché voirie : (Commission AO réunie le 20/6/2019 à 17h30)

Le Maire informe l'assemblée de la consultation en procédure adaptée lancée pour les Travaux de voirie 2019 :

Nombre d'offres remises : 3

- VILLEDIEU
- TIP 28
- COLAS

Après analyse, l'entreprise VILLEDIEU a été retenue pour un montant de 152 722€ H.T

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 58 mn.

Pour extrait :

En Mairie, le 24 Juin 2019

Le Maire,



Patrick RIEHL